Quelques informations pratiques pour 2019 / 2020

Nous vous souhaitons une bonne rentrée scolaire 2018, porteuse d'épanouissement, de découvertes et de progrès.

**Petits rappels importants :**

⊗ L’école est un des lieux où l’on doit concourir au développement total de l’enfant : développement physique, intellectuel, émotionnel, développement de toutes ses qualités, de sa personnalité, de sa liberté, de sa responsabilité et de son sens des autres dans le respect de chacun.

⊗L’école ne peut remplacer la famille, source première de toute éducation.

⊗L’école n’est pas une garderie : un enfant progresse toujours dans la mesure où ses parents sont attentifs et réceptifs à ce qu’il fait en classe et au travail qu’il doit fournir.

**Horaires et jours d’école : lundi, mardi, jeudi et vendredi**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Matin | -accueil des élèves à partir de 8h20  -entrée en classe directement  -sortie à 11h35 pour les classes élémentaires, 11h30 pour les classes maternelles | Nous vous demandons **de respecter les débuts** de classe. C’est une question de savoir-vivre et de respect vis-à-vis du travail des autres, enfants et enseignants **Les retards répétés** ne seront pas acceptés et feront l’objet d’une sanction. |
| Après-midi | -accueil des élèves à partir de 13h20  -entrée en classe à 13h30 pour les primaires  -sortie à 16h30 | Nous vous rappelons que vos enfants sont **sous votre responsabilité** à l'entrée et dès la sortie de l'école |
| Les enfants seront conduits à l’accueil ou à l’étude en cas de retard des parents. Il vous appartient donc, dans tous les cas, de faire en sorte que votre enfant soit repris à l’heure précise de la sortie des cours  - Sortie de l’étude : 17 h 45 - Sortie de l’accueil : 18 h 30. | | | |

**Restaurant scolaire / études / talons-réponses**

* Le restaurant scolaire : Votre enfant mange à la cantine, régulièrement ou occasionnellement. Des menus sans viande sont proposés aux familles : remplir

obligatoirement le talon réponse donné le jour de la rentrée, un par enfant même si votre enfant ne mange pas au restaurant scolaire.

Pour tous les enfants ayant un régime particulier en rapport avec sa santé (allergies, diabète…)  **un P.A.I. (Projet d’Accueil Individualisé)** est à rédiger obligatoirement et le plus vite possible (prendre contact avec Mme VANZEVEREN le chef d’établissement) avec le médecin scolaire ou celui de la PMI et en relation avec le médecin ou le spécialiste de votre enfant.

Rappel : le menu de la période est affiché dès la rentrée au secrétariat et après chaque « petites vacances. » Vous pouvez aussi le consulter sur le site de l’école.

* Le service d’étude

Un service d’étude surveillée est proposé aux enfants des classes élémentaires de 16h45 à 17h45, le lundi et le jeudi. Il n’y a donc pas d’étude ni le mardi, ni le vendredi soir.

L’étude a lieu dans le bâtiment de l’école maternelle.

**Les enseignants**

Mme Delphine PATIN Mr Sébastien LUTUN Mme Christelle VAGNIEZ

Mme Isabelle COFFIN Mme Eliette URSO BAIRDO Mme Chrystel DESREUMAUX

Mmes Isabelle PARENT et Emmanuelle Tonnelier Mmes Flore GABRIELS et Mme Anne-Laure DAVID

Mme Anne FRY Mmes Audrey SALEMBIER et Emmanuelle Tonnelier Mme Yvonne BRUNNIN

Mme Adeline BULTEAU Mme Thérèse FABIANI Mr Mathieu VERVALLE

Mme Christine SECK Mme Rosalie HEAULME

**Assurance scolaire**

Elle fonctionne partout, et toute l’année : à l’école, sur la route, à la maison, et pendant les périodes de vacances. Sont exclus les frais provenant d’accidents de véhicules à moteur. En cas d’accident hors de l’école, marche à suivre :

a) vous demandez au médecin d’établir un certificat de première constatation ;

b) vous le faites parvenir au chef d’établissement dans les 48 heures ;

c) le chef d’établissement fait la déclaration d’accident ;

d) vous recevez alors une feuille vous demandant divers renseignements

**Le site de l’école**

Site de l’école : <https://ecolestjbaptisterx.fr/>

Vous y découvrirez les projets et événements de l’école, les circulaires, le menu de la cantine… Vous y trouverez également une rubrique «contact signaler une absence » qui vous permettra de signaler directement, par mail, l’absence de votre enfant.

**Les anniversaires des enfants**

Pour fêter l’anniversaire de votre enfant, vous pouvez ramener des gateaux emballés si possible et un sachet de bonbons (pas de petits sachets de bonbons individuels)que l’on prendra plaisir à partager entre copains (un de nos objectifs : apprendre à partager et à vivre en société

**Les films, les photos**

Vous savez également que de nombreux projets se vivent dans l’école, c’est l’occasion de photographier et filmer vos enfants. Parfois, vous aimeriez partager avec votre famille, vos amis ces moments heureux en les envoyant par Internet et notamment par « Facebook » ou autres réseaux sociaux.

Nous vous rappelons (cf. la convention de scolarisation) que vous êtes responsables de ce que vous envoyez et que vous avez besoin de l’autorisation des personnes figurant sur les images. Soyez très prudents et respectueux des droits de chacun.

**Problèmes médicaux**

Si l’enfant a des problèmes médicaux (asthme, allergies….), nous sommes dans l’obligation d’établir **un PAI, Projet d’Accueil Individualisé**, avec le médecin scolaire.

De même s i votre enfant doit prendre des médicaments à l’école. Prendre rapidement contact avec le chef d’établissement. Il est interdit de donner des médicaments (même avec une ordonnance) à l'école sans l'établissement d'un P.A.I.

**Comportement – Travail personnel – Leçons**

A l’école, nous exigeons politesse, tenue, travail et respec t des autres dans tous les domaines.

Aucune intervention des parents remettant en cause ces principes sur la cour de recréation ou dans une classe ne sera tolérée.

En effet, en mettant votre enfant dans notre école, vous vous engagez à :

♣ assurer un suivi hebdomadaire des leçons, des cahiers, du carnet de correspondance, de l ’agenda, aider votre enfant à faire son travail du soir, lui faire réciter ses leçons, vérifier son agenda et ses cahiers, l’aider à préparer son cartable….

♣ renouveler régulièrement le matériel : trousse avec stylos, gomme, crayon…

♣ respecter les principes pédagogiques et éducatifs de l’école : accueil de la différence, respect des valeurs (exactitudes, propreté, discipline, respect, honnêteté…)

♣ assister aux réunions de parents et aux entretiens individuels

**L'A.P.E.L.**

L'Association des Parents d'Elèves est très active, elle propose de nombreuses manifestations et participe avec bonheur à l'ambiance de l'école.

N'hésitez pas à vous joindre à elle...

En souhaitant une **collaboration positive** pour les tâches d’éducation que nous effectuons **ENSEMBLE**,

nous vous prions de croire en notre travail au service des enfants.

L’équipe Pédagogique et Educative.